

1. Identification

Identificateur de produit	BLACKHAWK™ 5710 MEMBRANE PART A
Autres moyens d'identification	Aucun(e)(s).
Utilisation recommandée	Non disponible.
Restrictions d'emploi recommandées	Aucun connu.
Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur	
Nom de la société	ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.
Adresse	2829 Lakeland Drive Jackson, MS 39232 États-Unis
After hours telephone number	1-800-222-7122
Normal work hours telephone number	1-877-982-7667
Site web	www.ergonarmor.com
E-mail	sds@ergon.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887
24-hour telephone number	
Informations sur les heures ouvrées	8:00 A .m. à 5:00 P .m.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3 effets narcotiques
Dangers pour l'environnement	Non classé.	
Dangers définis par l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut causer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncés de précaution

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas d'exposition ou d'inquiétude : contacter un centre anti-poison/un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser le moyen approprié pour l'extinction.

Stockage

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun connu.

Informations supplémentaires

Aucun(e)(s).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
ASPHALT		8052-42-4	40 - 50
ESSENCES MINERALES		64742-48-9	10 - 15
QUARTZ		14808-60-7	< 1
Autres composants sous les niveaux déclarables			42.37

4. Premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Si le produit est chaud, dissiper la chaleur en immergeant immédiatement celui-ci dans une quantité importante d'eau froide ou en inondant la zone affectée d'eau froide. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si la victime porte des lentilles de contact, NE PAS retarder l'irrigation ni essayer d'enlever la lentille. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritant oculaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime sous observation

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée uniquement.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Certaines de ces substances, en cas de déversement, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

Méthodes particulières d'intervention

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Des traces de sulfure d'hydrogène, un gaz hautement toxique, peuvent être présentes dans ce produit. Tenir le visage éloigné des ouvertures des cuves et des véhicules-citernes.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Garder les récipients hermétiquement fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit à présenter une limite d'exposition recommandée telle que PEL, TLV, etc. À notre connaissance, les autres constituants n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues.

États-Unis . OSHA Table Z-1 Permissible Exposure Limits (PEL) for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	PEL	0.05 mg/m ³	Poussière respirable.

États-Unis . OSHA Table Z-3 Permissible Exposure Limits (PEL) for Mineral Dusts (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.1 mg/m ³	Alvéolaire.
		2.4 mppcf	Alvéolaire.

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	VME	0.5 mg/m ³	Fumée inhalables.
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.025 mg/m ³	Fraction alvéolaire.

États-Unis . NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards Recommended Exposure Limits (REL)

Composants	Type	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	Plafond	5 mg/m ³	Fumée.
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.05 mg/m ³	Poussière respirable.

NIOSH. Immediately Dangerous to Life or Health (IDLH) Values, tel que modifié

Composants	Type	Valeur
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	IDLH	50 mg/m ³

Valeurs limites biologiques

ACGIH Biogiset altistumisindeksit (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	2.5 µg/L	1-Hydroxypyrrène, avec hydrolyse (1-HP)	Urine	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.
Autre	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Considérations générales d'hygiène	Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Liquide. Visqueux. Semi-solid at ambient temperature
Couleur	Brown to Black
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 37.8 - < 60.0 °C (> 100.0 - < 140.0 °F) Cleveland coupe ouverte
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.

Matières incompatibles Acides. Agents oxydants forts. Fluor.

Produits de décomposition dangereux Irritants. Gaz toxique.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritant oculaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Donnée inconnue. Non classé.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
---------	--------	--------------------

BLACKHAWK™ 5710 MEMBRANE PART A

Aiguë

Orale

DL50	Rat	847971 mg/kg
------	-----	--------------

Composants

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

Aiguë

Cutané

DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

Orale

DL50	Rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ASPHALT (CAS 8052-42-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

ESSENCES MINÉRALES (CAS 64742-48-9) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

QUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancer

États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie nationale (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérogènes.

ASPHALT (CAS 8052-42-4) Cancérogène pour l'homme.

QUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non disponible.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Présumé très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Produit	Espèce		Résultats d'essais
BLACKHAWK™ 5710 MEMBRANE PART A			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	12244.0615 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	50774.9375 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	CE50	Daphnie	87327.4688 mg/l, 48 heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	54994.2461 mg/l, 96 heures évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination Contrat avec un opérateur d'élimination agréé selon la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la Loi américaine sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA, Resource Conservation and Recovery Act). Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Réglementations locales relatives à l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux D001 : Déchet inflammable de point d'éclair < 60 °C (140 °F)
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU	UN1999
Nom d'expédition des Nations unies	Tars, liquid including road oils and cut back bitumens
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-

Label(s)	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Non.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material. (49 CFR 173.121)
Clauses spéciales	B1, B13, IB3, T1, TP3
Exceptions de colisage	150
Colisage pas en vrac	203
Colisage en vrac	242

IATA

UN number	UN1999
UN proper shipping name	Tars, liquid including road asphalt and oils, bitumen and cut backs
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary hazard	-
Packing group	III
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1999
UN proper shipping name	TARS, LIQUID including road oils, and cutback bitumens
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary hazard	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non établi.

IATA; IMDG





Informations générales

If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material (49 CFR 173.121). If shipped by vessel in individual containers that are less than 119 gallons (450 L) each, then IMDG 2.3.2.5 exception applies. Not subject to the provisions for marking, labelling, and testing of packages. "Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code."

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales des États-Unis d'Amérique

Ce produit est une « substance chimique dangereuse » conformément à la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Substances dangereuses selon CERCLA/SARA - Non applicable.

Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques (TSCA)

Un ou plusieurs composants du mélange ne sont pas répertoriés dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont désignés comme « inactifs ».

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Sous-partie D)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

ASPHALT (CAS 8052-42-4) Listé.
ESSENCES MINÉRALES (CAS 64742-48-9) Listé.

SARA 304 Signalement urgent de rejet/déversement

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

QUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancer
effets sur les poumons
effets sur le système immunitaire
effets sur les reins

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

N'est pas listé.

Produit chimique dangereux SARA 311/312

Oui

Catégories de danger définies

Matières inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Corrosion ou irritation cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

SARA 313 (établissement de rapport TRI)

Non réglementé.

Autres réglementations fédérales

Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act, CAA), Section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Loi des États-Unis sur la sécurité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act, SDWA)

Non réglementé.

Règlementations des états américains

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

ESSENCES MINÉRALES (CAS 64742-48-9)

QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Proposition Californie 65



ATTENTION ATTENTION : Ce produit contient une substance chimique connue de l'État de Californie comme provoquant le cancer et des malformations à la naissance ou d'autres effets nocifs pour la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition californienne 65 – Substances cancérigènes et reprotoxiques : Date répertoriée/substance cancérigène

QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Inscrit : Octobre 1, 1988

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
Taiwan	Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

Date de publication le 30-Octobre-2023

N° version 01

Autres informations HMIS® est une marque déposée et une marque de service de la NPCA.

Classement des dangers selon la NFPA
Santé: 1
Inflammabilité : 2
Instabilité : 0

Références
ACGIH
Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
EPA : base de données AQUIRE
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport sur les substances cancérigènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)
NLM : Base de données des substances dangereuses
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Ergon Armor ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Informations de révision Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.